

Nous situer



Nous contacter

Office notarial

NOTAIRES – MC.Migeon-Cros, E.Malatray, H.Blanc, C.Ginglinger-Poyard, J.Dumont, A.Girier

Responsable Service Expertise - **Mr Michel REBOUL**

5 Rue de Savoie

BP 22

38291 ST QUENTIN FALLAVIER CEDEX

☎ Direct : 04 74 99 08 70

☎ Standard : 04 74 94 30 44

Expertise.38143@notaires.fr

EXPERTISE IMMOBILIERE

Particulier-Entreprise

Vous souhaitez ACHETER ?

Vous souhaitez VENDRE ?

Vous HERITEZ ?

Vous DONNEZ ?

Vous DIVORCEZ ?

Vous avez besoin d'une

EXPERTISE IMMOBILIERE

(Que vous soyez particulier ou entrepreneur)

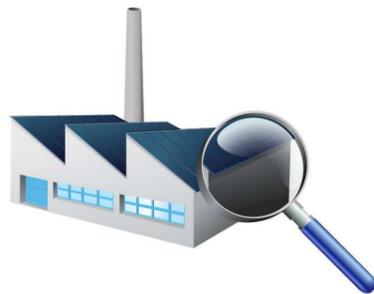


Qu'est-ce qu'une Expertise Immobilière ?

Une Expertise Immobilière consiste à définir en toute impartialité, avec indépendance et

précision la valeur vénale ou la valeur locative d'un bien immobilier (qu'il soit personnel ou d'entreprise).

Elle fait référence à la fois à une Charte et à des fondamentaux reconnus partout en France comme dans l'Europe entière.



QUATRE NIVEAUX D'EXPERTISE :

- 1- Avis de valeur simple (1 page recto-verso)
- 2- Avis de valeur étendu (Entre 4 et 7 pages suivant les besoins)
- 3- Rapport Détaillé d'Expertise (Entre 10 et 50 pages suivant les besoins)
- 4- Rapport Détaillé d'Expertise pour l'Immobilier d'Entreprise

Votre choix se portera sur un niveau d'expertise en fonction de la complexité du dossier mais aussi en fonction du but recherché dans l'analyse de votre patrimoine immobilier.

L'**Expertise Immobilière** est aujourd'hui incontournable car elle informe, garantit, concilie, démontre et enfin, **elle sécurise**.

Préservez-vous !
Vous mais aussi votre Famille.



C'est l'ensemble de l'Office Notarial de Saint-Quentin-Fallavier qui s'engage à vos côtés et se déclare responsable de ses écrits devant les services publics (tribunaux, impôts, etc...).

LES TARIFS (donnés à titre informatif) :

Pour les habitations :

La spécificité et la complexité de chaque cas nous empêche d'établir des prix à l'avance. Posez la question à notre expert qui vous donnera un prix juste, en fonction de vos problématiques.

Terrains constructible (avec ou sans viabilisation) :

Entre 5 et 10 € TTC les dix m² pour un terrain non bâti dans un rayon maximum de 30 km autour de l'office notarial (un surcoût peut être envisagé au-delà).

Toute tarification fera l'objet d'un devis préalable